

## **Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers**

### **Décisions de la Division Forêts**

- Commune de Martigny VS, Ouvrage et installations de protection, Les Glariers  
N° de projet 431.1-VS-3343/0001

#### *Voies de recours*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent la réception de la notification (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Division forêts, Worblentalstrasse 68, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (031 324 78 53/ 324 77 78).

6 novembre 2007

Office fédéral de l'environnement